

BUSSAC

info



SOMMAIRE

BUSSAC INFO

N° 34

QUATRIEME TRIMESTRE
1989

Elaboration de ce numéro :

M.C. Allinand, R. Bouraud, N. Chabot, M.J. Chapuis, N. Guiter, N. Labbé, M.C. Pommier, J.L. Pommier.

Avec la participation de la section photo du F.R.

ISSN : 0776-2246

Vie des sections

- 3 Assemblée générale du Foyer rural
- 6 Jumelage Bussac-Kabara
- 7 Bibliothèque
- 8 Gymnastique - musculation
- 10 Course pédestre II
- 12 Ordinateurement vôte
- 13 Pour des idées

Informations locales

- 14 En bref et en vrac...
- 21 Le tour du bloc
- 24 Rentrée scolaire 1990
- 25 Conseils d'école, élections parents d'élèves
- 28 Les enfants scolarisés hors commune
- 29 Catéchèse et vin nouveau

Informations municipales

- 30 Réunion du 24 octobre
- 31 Réunion du 11 novembre

Voici votre dernier numéro d'abonné

Suivant la décision de l'Assemblée générale du Foyer rural, qui abandonne ses prérogatives sur Bussac-info, les prochains numéros, élaborés par une commission extra-municipale, seront distribués gratuitement dans chaque foyer.

La publication sera prise en charge par la municipalité.

ASSEMBLEE GENERALE DU FOYER RURAL

L'assemblée générale du Foyer rural s'est tenue samedi 7 octobre, salle municipale.

Vous ne trouverez pas ici l'intégralité du procès verbal, un peu trop long pour être publié in extenso. Si vous désirez le consulter, il se trouve entre les mains du conseil d'administration du Foyer rural.

Comme toujours, l'ordre du jour comportait la lecture des différents rapports (moral, d'activité et financier), de l'état des lieux, la fixation du prix de la carte pour l'année 1990-1991, le rapport d'activité des sections et les questions diverses.

■ Lecture des différents rapports

Dans son rapport moral, le président Joël Clinckemaillé mettait en relief le dévouement de l'équipe du conseil d'administration mais aussi de bien d'autres membres du Foyer rural. Il remerciait plus particulièrement tout ceux qui avaient apporté leur aide pour l'organisation de différentes manifestations : Ronde de Saintonge, Jeux intervillages, course pédestre. Il remerciait aussi la municipalité pour le soutien logistique fourni au Foyer rural. Il soulignait les investissements, lourds mais nécessaires, décidés cette année (moquette de salle de gymnastique, aménagement de la cuisine). Il concluait enfin sur l'aspect très positif des relations ayant régné durant cette année, tant au sein du Foyer rural qu'entre le Foyer rural et la municipalité.

Le rapport moral était adopté à l'unanimité.

Le rapport d'activité du conseil d'administration, présenté par Marie-Jo Chapuis, portait à notre connaissance l'action du CA, du bureau et rappelait les diverses manifestations (animation et mani-

festations sportives) de l'année écoulée.

Il fut lui aussi adopté à l'unanimité.

Le rapport financier était présenté par le trésorier, André Emerit. Le bilan de l'exercice faisait apparaître un solde légèrement négatif (-1714 F sur un budget global de 171 842 F) imputable aux investissements lourds cités dans le rapport moral. [Il faut signaler que ce discret déficit est loin de mettre en péril les finances du Foyer rural dont les réserves restent confortables (environ 48 000 F).]

Après quelques questions portant sur des points de détail, le rapport financier était adopté à l'unanimité...

■ Etat des lieux du Foyer rural

C'était alors au tour de Nicole Labbé de nous donner lecture de l'état des lieux effectué par les représentants du Foyer rural et de la Municipalité. Il mettait en évidence un problème d'entretien, qu'il s'agisse des locaux des sections ou des parties communes. Cette insuffisance, relevée successivement par le président du Foyer rural et M. le maire, était à l'origine de quelques suggestions : - nécessité de mettre l'accent sur l'entretien des locaux ; - modification de la forme de l'état des lieux pour mieux faire apparaître les responsabilités respectives du propriétaire (Municipalité) et du locataire (Foyer rural).

■ Prix de la carte 1990-1991

Le conseil d'administration proposait une modification du tarif pratiqué soit :

adulte 50 F , enfant 30 F

Cette proposition était adoptée à l'unanimité.

■ Rapport d'activité des sections :

C'était au tour des responsables des différentes sections de faire connaître leurs activités passées, leurs projets. Ce sont donc succédées "à la barre" les sections Tennis de table, Gymnastique-musculation, Jumelage Bussac-Oron, Football, Bussac-info, Photo, Bibliothèque, Tennis, Boules, Comité des fêtes, Bussac-Kabara, Informatique, témoignant ainsi de la bonne activité de notre association.

■ Questions diverses

- Commentaires sur la peinture de la toiture du Foyer rural

Le principe en était envisagé de longue date (nécessité d'entretien de matériaux anciens, recherche d'une unité de couleur). Un concours de circonstances a conduit à effectuer cette opération dans des conditions financières très satisfaisantes. La couleur, choisie sur un petit échantillon par différentes personnes, ne correspond peut-être pas tout à fait à ce qui était souhaité (tout le monde sait combien il est difficile d'apprécier la teinte finale d'une grande surface à partir d'une touche d'essai). Toutefois, sa brillance devrait s'améliorer avec le temps.

- Proposition de changement de statut de Bussac-info

M. le maire proposait la prise en charge de la publication par la municipalité en créant pour cela une commission extra municipale [celui-ci, sous sa forme actuelle, est publié par le Foyer rural (section Bussac-info), vendu par abonnement et est le support de l'information du Foyer rural et de la municipalité].

Les motifs de cette propositions étaient :

- Insuffisance de la diffusion de l'information municipale et plus particulièrement de l'information à caractère social (Bussac-info ne touche que 127 foyers sur les 300 que compte la commune).
- L'équipe actuelle du journal est essentiellement composée (à de rares exceptions près) de

membres de la municipalité.

- La possibilité, sous cette nouvelle forme de faire appel à des techniques informatiques pour améliorer la qualité de présentation (Cf n° spécial bicentenaire).

Selon cette formule, Bussac-info deviendrait :

- un bulletin d'information municipale ;
- sous l'égide d'une commission extra municipale associant : municipalité, foyer rural, représentants des artisans et commerçants ;
- ouvert à tous, selon des règles prédéfinies par un comité de lecture paritaire municipalité - Foyer rural ;
- support de l'information municipale et du Foyer rural: le contenu resterait identique, en dehors de la possibilité d'introduction de la publicité ;
- distribué gratuitement sur l'ensemble de la commune.

La discussion s'engageait alors dans la salle sur l'intérêt et la nécessité de cette transformation, la compétence de l'assemblée générale à trancher la question. On remarquait cependant le tout petit nombre de personnes défavorables à ce projet. Finalement, la proposition de transmettre Bussac-info à la municipalité était soumise au vote de l'assemblée et adoptée à la majorité (1 voix contre, 1 abstention).

■ Renouvellement du conseil d'administration

Sur les 7 personnes dont le mandat se terminait, 4 se représentaient. Etaient candidats pour les 7 sièges à pourvoir :

Mme Allinand M. Claude, Mme Chapuis M. Jo, Mme Dupas Josette, Mme Emerit Véronique, M. Lajoie J. Paul, Mme Vincendeau Bernadette.

Après un vote sans surprise, ces six candidats étaient élus.

Un siège restait donc vacant et, après un nouvel appel, Mme Martine Antonin présentait sa candidature. Le second tour de scrutin lui permettait de rejoindre et compléter le conseil d'administration.

J.L. Pommier

Composition du nouveau bureau du Foyer rural

Joël Clinckemaillé : président
Véronique Emerit : vice-présidente
André Emerit : trésorier
Janine Coste : trésorière-adjointe
Marie-Jo Chapuis : secrétaire
Jean-Paul Lajoie : secrétaire-adjoint
Janine Castillon : commissaire
Josette Dupas : commissaire

Noël à Bussac

Le dimanche 17 décembre, le Foyer rural invite les enfants de l'école et leurs familles à se réunir salle municipale pour un après-midi récréatif.

Le père Noël remettra un cadeau à chaque enfant.

A cette occasion, une vente de gateaux aura lieu au bénéfice de l'école de Kabara.

JUMELAGE BUSSAC - KABARA

On nous écrit de Kabara

Ousmane Dicko
 Directeur École
 Kabara

Kabara, le 2 Février 1989

A Monsieur le Maire de Bussac

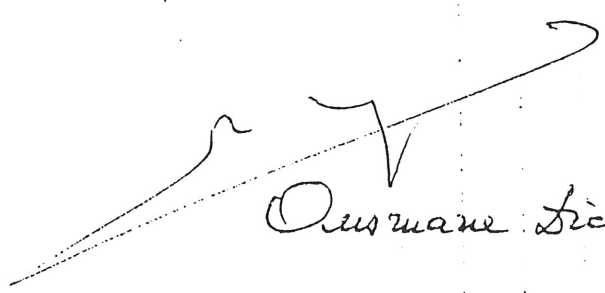
Monsieur le Maire.

C'est avec un réel plaisir que je viens d'accuser réception des 3 colis de fournitures destinées à mon école. Je n'ai pas eu le temps de les déballer, car mes collègues Saintais comptent retourner à l'instant même. Ils nous ont rendu une visite de courtoisie très courte (environ 5 min). J'ai tenu à ce qu'ils vous aiment au moins un mot de notre part.

Je profite de cette occasion sûre pour vous remercier au nom de tous les Maîtres et élèves de mon établissement.

Recevez mes salutations les plus amicales.

Le Directeur de l'École



Ousmane Dicko

BIBLIOTHEQUE : Nouveaux horaires

- Le mercredi : 16 h - 17 h 30 (y compris pendant les vacances scolaires)
- Le jeudi : 16 h - 17 h 30 (sauf pendant les vacances scolaires)

Les enfants de l'école sont reçus régulièrement chaque jeudi de 14 à 17 heures, accompagnés de leurs instituteurs.



ASSEMBLEE GENERALE DES SECTIONS GYMNASTIQUE - MUSCULATION

29 septembre 1989

Les cours de gymnastique se sont déroulés pour l'année écoulée, à raison de deux par semaine (de 18h.30 à 19h.30). Ils ont été assurés par Mlle COSTE le Vendredi et Mme EMERIT le Mardi.

Pour la saison qui commence, les horaires des séances ne sont pas modifiés. Le nombre d'adhérents cette année s'est élevé au nombre de 19 pour la section gymnastique et de 20 pour la section musculation.

La Course pédestre du 10 Septembre a encore remporté un gros succès puisque 123 personnes y étaient engagées, dont 36 enfants.

Enfin les animatrices de la section gymnastique partiront en stage de préformation dans le but de

se perfectionner, les 18 et 19 Novembre, 2 et 3 Décembre, 16 et 17 Décembre.

Renouvellement du Bureau :

Animateur et responsable (musculation) :

J-Pierre CLERFEUILLE

Animatrice et responsable (Gymnastique) :

Janine COSTE

Animatrice (gymnastique) : Véronique EMERIT

Trésorière : Véronique GAUDIN

Secrétaire : Josette DUPAS

J. DUPAS

SECTION MUSCULATION

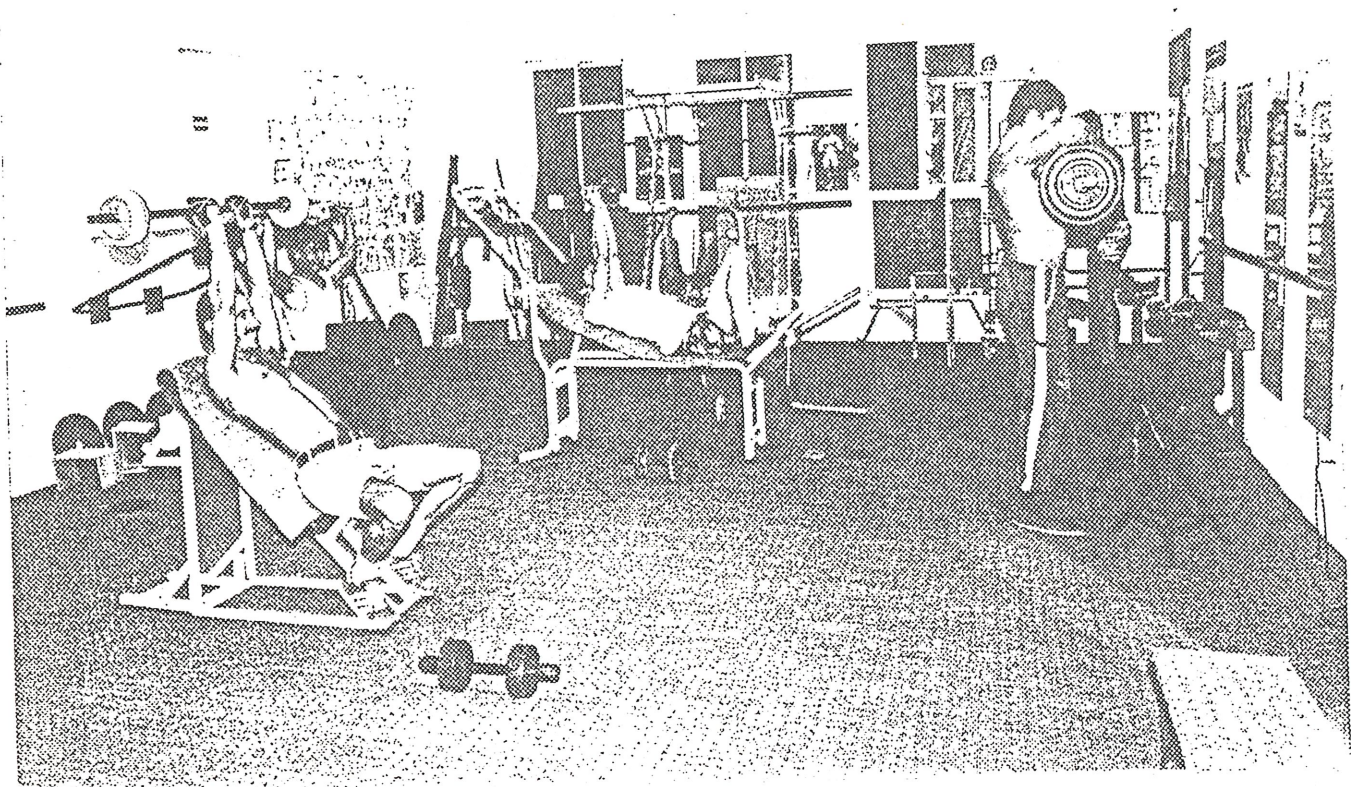
A la dernière Assemblée Générale du Foyer Rural, j'ai omis de préparer, et donc de présenter un compte-rendu des activités de la Section Musculation dont je suis le responsable. Je dois reconnaître que c'est un oubli maladroit de ma part, comme quoi un sportif a l'intelligence d'avouer ses erreurs.

La Section Musculation a depuis ces dernières années pris sa vitesse de croisière, avec le même nombre de pratiquants chaque année à quelque chose près, et avec 5 séances d'entraînement par semaine. Certaines soirées sont particulièrement chargées en effectif, ce qui pose des problèmes de place et de matériel. Il est vrai que ce dernier n'est plus très jeune et en mauvais état, malgré toute l'attention que lui portent ses utilisateurs. La moitié de l'effectif de cette section vient de l'extérieur de notre commune, et ces gens-là y trouvent leur compte, d'autant plus qu'un noyau s'est formé autour du responsable, qui d'ailleurs apprécie le sérieux et la sympathie de ces sportifs.

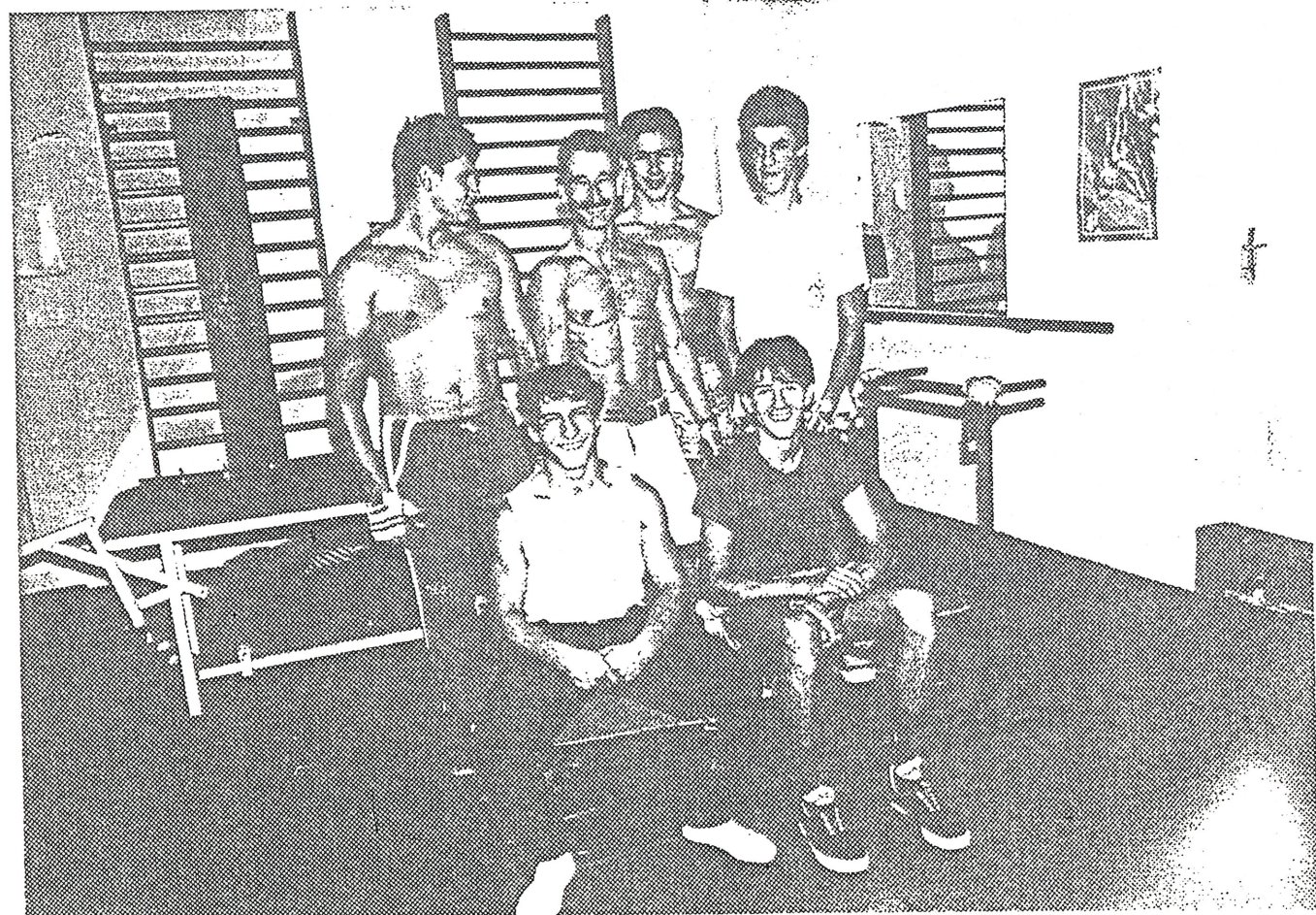
Les entraînements se déroulent dans une ambiance très saine et amicale et chaque participant éprouve une grande satisfaction à pouvoir pratiquer cette discipline dans un excellent climat. Un bon moyen de garder sa forme physique et mentale. D'ailleurs pour beaucoup, ces adeptes n'hésitent pas à s'aligner pour d'autres manifestations sportives : triathlon, marathon, vélo, foot et autres compétitions. Et puis qui cultive son corps entretient son esprit... c'est tellement évident !

Les projets pour 1990 : organiser la troisième course pédestre, si un budget est trouvé, peut-être mettre sur pied une soirée (La Nuit du Sport).

J.P. CLERFEUILLE



La section musculation en plein effort



Course pédestre II

COURIR POUR UN CHALLENGE

Si l'on compare à notre première édition, la manifestation sportive du 10 Septembre 1989 a été de meilleure qualité : une organisation plus performante, davantage de concurrents et, dans l'ensemble, les remises de prix furent plus intéressantes pour les lauréats.

L'innovation pour cette "édition" a été la course du matin pour les enfants. Ce fut une bien agréable surprise que de voir tous ces jeunes de BUSSAC venir courir. Il faut bien reconnaître que là, c'est un encouragement pour les organisateurs. D'autant plus positif que deux de ces enfants, à la suite de cette journée sportive, ont signé leur première licence d'athlétisme dans un Club de SAINTES.

Les épreuves de l'après-midi n'ont pas tenu les promesses que j'escomptais. Côté marcheurs, c'était la grande déception. Il y avait la qualité certes, mais le plateau fut bien maigre. Cette épreuve aurait mérité davantage de participants pour les 10 et 20 km, ce fut mieux que lors de notre première "édition", mais tout le travail de promotion fait autour des 3 courses me laisse un peu perplexe et déçu. Notre organisation pouvait recevoir le double d'engagés.

En fin de compte, beaucoup d'efforts mal récompensés. Si l'on doit se cantonner dans la médiocrité, il vaut mieux arrêter cette manifestation. Ma satisfaction personnelle a été de voir les Bussacais

courir ce jour-là rien que pour eux et le sport. Nous reprendrons sûrement le flambeau pour la troisième édition, avec un budget bien sûr !!! Ceci étant indispensable.

Il serait indispensable aussi pour cette troisième édition de constituer une petite équipe bien soudée qui se partagera le travail de façon à oeuvrer dans de meilleures conditions. Je voudrais remercier sincèrement les bénévoles qui tout au long de la journée ont bien voulu nous donner de leur temps et de leur énergie afin de pouvoir nous aider aux différents postes. Sans toutes ces personnes, notre journée sportive n'aurait pas pu être organisée. Et il y en a parmi eux qui méritent bien d'être au tableau d'honneur!

Un grand merci aux différents "sponsors" et organismes qui sont intervenus, tout particulièrement "Les Nouvelles Galeries", l'U.C.A.B. ainsi que M. MENAUD, La Municipalité et les différentes sections.

Pour 1990, il faut tout revoir, remettre à zéro et tout réviser afin d'améliorer et de faire de la course de BUSSAC, une des meilleures courses de la Région, si l'on s'en donne la peine !

J.P. CLERFEUILLE

Musculature : horaires des entraînements :

Lundi : de 18h. à 20h.30

Mercredi : de 18h. à 20h.30

Jeudi : de 18h. à 20h.30

Samedi : de 15h. à 18h.30 ou de 9h. à 12h.

Dimanche : de 9h. à 12h.

Pour tous renseignements, téléphoner à J.P. CLERFEUILLE Tél.: 46.74.26.34

Ordre d'arrivée	Num.	Temps	NOMS	Prénoms	Club ou individuel
1	383	2h04'45"	LAUJAC	Jean-Claude	USSCC Saintes
2	386	2h17'25"	KOLCHAK	jean	Ind. Saintes
3	373	2h17'45"	GINGUENAUD	Philippe	USSCC Saintes
4	385	2h20'10"	CARRE	André	USSCC Saintes
5	382	2h28'10"	SATONY	Roger	Ind. Chaniers
6	384	2h28'10"	CHARDONNEAU	Jacky	Ind. Thénac
7	381	2h33'50"	CATRY	Didier	ACPEL Saintes
8	371	2h33'50"	BITEAU	Jean	Ind. St-Porchaire
9	375	2h46'18"	SOUCHARD	Guy	Ind. Bussac
10	387	2h50'04"	KOLCHAK	Hélène	Ind. Saintes
11	379	2h51'05"	DAGREOU	Karl	Ind. Bussac
12	380	2h.51'05"	GENAT	Isabelle	Ind. Bussac
13	370	2h.51'38"	MENAUD	Christian	Ind. Bussac
14	372	2h.51'38"	MENAUD	Pierrette	Ind. Bussac
15	374	2h55'45"	CHABIRON	Sylvette	Ind. Bussac
16	377	3h26'30"	CHUCHE	Viviane	Ind. Saintes
17	376	3h27'40"	CHUCHE	Véronique	Ind. Saintes

ORDINATEUREMENT VOTRE...

Cette fin de XXème siècle sera marquée par la mise en place de puissants moyens de communication et de diffusion de l'information, tels que la presse, la radio, la télévision mais aussi les réseaux téléphoniques et télématiques qui ne cessent de se perfectionner.

Pour traiter ces informations, il faut un outil:

l'ordinateur; celui-ci permet de rassembler, de stocker, de trier et de redistribuer des quantités importantes de données.

Toujours plus puissant et plus rapide, il devient de plus en plus facile à utiliser, il s'adapte parfaitement aux besoins de chaque utilisateur, s'installant ainsi dans les écoles, les services (banques, administrations...), les commerces, dans les usines et les ateliers pour aider à piloter les machines (robotique).

L'informatique autrefois réservée aux grandes entreprises est arrivée jusque dans nos foyers, par le biais du serveur Minitel et des petits ordinateurs domestiques. L'ordinateur, outil de travail est devenu un instrument de découverte et de détente (jeux).

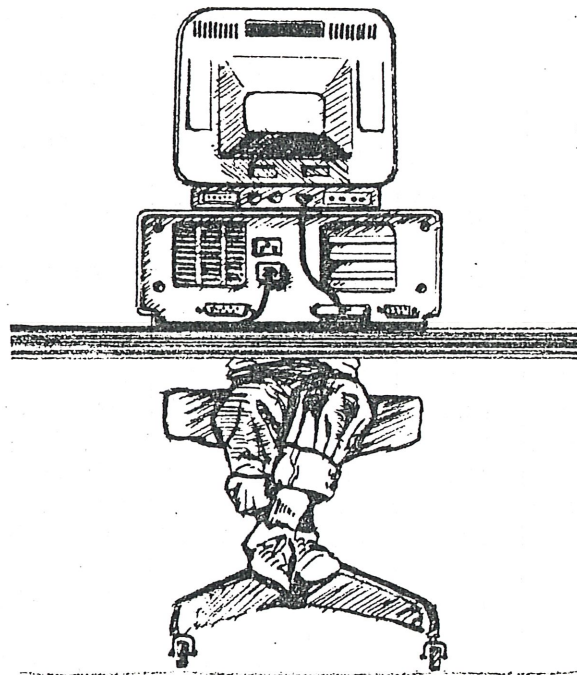
Si nous savons l'accepter, il peut devenir notre meilleur ami...

Amis Bussaccais,

La section micro-informatique du foyer rural se propose de vous le faire connaître et de vous le rendre familier. Elle vous invite donc en salle d'activité scolaire, tous les jeudis à 20 heures 30.

Diverses disciplines y sont abordées:

- La découverte de logiciels professionnels (traitements de textes, tableurs, bases de données...).
- La programmation facile.
- Les jeux.



Homo informaticus (de face)

Dans un prochain numéro de BUSSAC-INFO, nous étudierons plus en détail les fonctions de l'ordinateur et ses utilisations pratiques. En attendant, venez le découvrir chaque jeudi...

J.P. Pelletreau

POUR DES IDEES

Au soir du 7 Octobre 1989 et malgré l'absence d'un représentant de la D.D.A.S.S., il a été décidé qu'un enfant changerait de famille.

Le petit Bussac-Info quittera donc sa famille nourricière Foyer Rural pour être confié, transmis à la famille Municipalité, celle-ci offrant un horizon plus vaste au développement de l'enfant.

Il faut reconnaître que le garnement, dans ses premières années, a usé les nerfs de plusieurs de ses nourrices parmi lesquelles certaines se sont éloignées, et d'autres, épuisées, ont dû s'écarter pour éviter les turbulences de ce gamin.

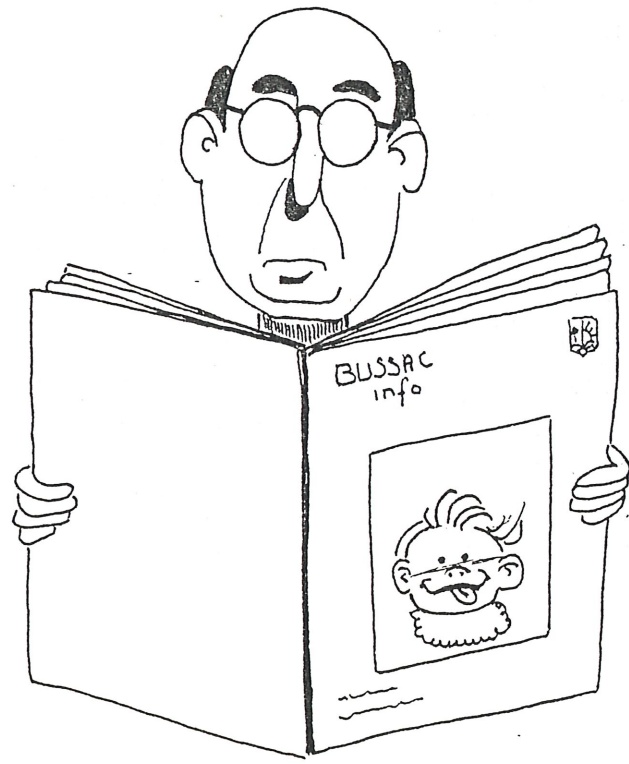
Pourtant, on l'aime et on ne s'en désintéresse pas ; mais il faut bien reconnaître qu'en vieillissant, il a besoin d'autre chose, que sa première famille n'était plus à même de lui offrir. Son père naturel, Roland Monget, l'a vu partir à regret : dans ses gènes, il portait une partie du patrimoine culturel et intellectuel du F.R. (mais, n'est-ce pas, cette petite graine va continuer à se développer ?). Heureusement, le père nourricier, René Bouraud a suivi

l'enfant Bussac-Info dans tous ses déplacements et il continuera sa tâche, en compagnie des assistantes très maternelles que sont : Nicole Chabot, Marie-Jo Chapuis, Nicole Guiter et Marie-Claude Allinand. Depuis quelques mois elles travaillent avec une petite nouvelle, Marie-Christine Pommier, qui a brillamment effectué son examen d'admission en Juillet 1989.

La nouvelle famille d'accueil n'est donc pas totalement étrangère au petit adopté ; elle connaît bien ses problèmes de décroissance, et elle va essayer d'y remédier en utilisant les moyens mis à sa disposition par la mairie.

Que cette équipe, dans son nouveau fonctionnement, trouve ici les encouragements d'une ancienne nourrice, qui, tant qu'elle le pourra, gardera un oeil sur l'enfant ; ce n'est pas un abandon, juste une transmission.

J. Castillon



EN BREF ET EN VRAC

Permis de chasser 1990 : épreuves pratiques

Le décret no 89-152 du 8 mars 1989 a institué l'obligation pour les candidats au permis de participer à une session de formation pratique.

L'attestation de formation pratique devra obligatoirement être jointe au dossier d'inscription à l'examen du permis de chasser (pour 1990, clôture des inscriptions le 31 mars).

Une formation pratique répondant à ces conditions sera organisée par la Fédération Départementale des Chasseurs à St Julien de l'Escap à partir du mois de novembre, à raison de deux journées par mois.

Candidats au permis de chasser 1990, vous pouvez envoyer dès maintenant votre demande de participation aux épreuves pratiques en vous adressant à la Fédération départementale des chasseurs à St Julien de l'Escap (joindre une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse...).

Assistante sociale de secteur

A la suite d'une modification des limites de la circonscription d'action sociale, l'assistante sociale de secteur, pour Bussac, est Madame JAULIN.

Madame Jaulin est à la disposition de la population et assure une permanence les 4ème et 5ème jeudi de chaque mois, de 9 h à 12 h à la Circonscription d'Action Sociale, 72-74 cours Paul Doumer, 17100 Saintes.

Tel : 46.93.66.39

L'ANPE déménage

A partir du 8 novembre 1989, les locaux de l'ANPE de Saintes seront transférés : Esplanade du 6ème Régiment d'Infanterie, Quartier de l'Abbaye aux Dames

Téléphone (sans changement) : 46.93.08.22

Anciens combattants : retraite mutualiste

La France Mutualiste rappelle les avantages de la retraite complémentaires propre aux anciens combattants (majorations légales...).

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Edmond SEBILLE, 5 rue Victor Hugo à Saintes, Tel. 46.74.13.11

Centre d'Information Départemental sur l'Hébergement des Personnes Agées

Ce nouveau service départemental a son siège dans les locaux de l'annexe du Conseil général de Saintes.

Créé à l'initiative du Conseil général, cet organisme a pour vocation de donner tout renseignement sur les structures d'hébergement agréées pour recevoir des personnes âgées (maisons de retraite, logements-foyers, services de long séjour, familles d'accueil...). En outre, il devrait pouvoir aider à déterminer, pour chaque

EN BREF ET EN VRAC

demande, le mode d'hébergement adapté et prochainement informer sur les places disponibles et les délais d'attente.

Ce centre d'information est, bien sûr, relié à la Direction de la Solidarité Départementale.

Tous renseignements peuvent être délivrés directement sur place, par téléphone ou par courrier à :

Centre d'Information Départemental sur
l'Hébergement des Personnes Agées
74 cours Paul Doumer
Saintes
Tel 46.92.52.51

MSA: Les nouveaux délégués cantonaux

Résultats des élections des délégués cantonaux à la Caisse de Mutualité Sociale Agricole du 21 Novembre 1989

Canton de Saintes nord :

1^{er} collège :

Titulaires :

MM. Yves DANIAUD, Henri MEGE, Guy RAFFIN

Suppléants :

Mme Josiane TAILLASSON, MM. Michel
CAILLAUD et Clément RAUD

3^{ème} collège :

Titulaires : néant

Suppléants : néant

CINEMA-THEATRE GALLIA

Programmes de la saison 1989-1990

CINEMA

Tarifs :

Tarif normal : 35 F

Tarif réduit : 25 F (aux horaires comportant un *)

Horaires :

Mercredi : 14 h 30*, 18 h 15*, 20 h 30, 22 h 30

Jeudi : 18 h 15*, 20 h 30, 22 h 30

Vendredi : 20 h 30*, 22 h 30

Samedi : 15 h*, 20 h 30, 22 h 30

Dimanche : 15 h*, 20 h 30, 22 h 30

Lundi : 18 h 15*, 20 h 30*, 22 h 30*

Mardi : 18 h 15*, 20 h 30, 22 h 30

CONFERENCES :

CONNAISSANCE DU MONDE

Tarif normal : 36 F ; abonnements : 216 F

Tarif carte vermeil : 32 F ; abonnements 192 F

Horaires des conférences : 14 h 30 et 20 h 30

Programme :

Vendredi 13 octobre : Le Nil sauvage

Vendredi 17 novembre : Les Tziganes

Vendredi 8 décembre : Le Niger

Vendredi 19 janvier : Pérou Amazonie

Vendredi 23 février : Hong-Kong

Vendredi 16 mars : La vie en Egypte

Vendredi 20 avril : Le Canada

EN BREF ET EN VRAC

THEATRE

Tarifs :

1ere série : abonnement 870 F, à la pièce 160 F
 2ème série : abonnement 840 F, à la pièce 150 F
 3ème série : abonnement 710 F, à la pièce 130 F
 (par groupe de 12 personnes)

Séances à 21 heures

Programme :

Mardi 24 octobre : " Un extra-ordinaire " avec
 Michel ROUX et Catherine ARDITI "
 Mardi 21 novembre : " L'école des cocottes "

avec Danièle EVENOUX et Roger PIERRE

Mardi 5 décembre : " Rendez-vous au Plaza "

avec henri GUYBET et Christine DELAROCHE

Mardi 30 janvier : " Mademoiselle Plume " avec

Annie CORDY

Vendredi 2 mars : " Les rustres " avec Michel

GALABRU

Mardi 20 mars : " Le clan des Veuves " avec

Jackie SARDOU et Ginette GARCIN

Les sénateurs nouveaux sont arrivés

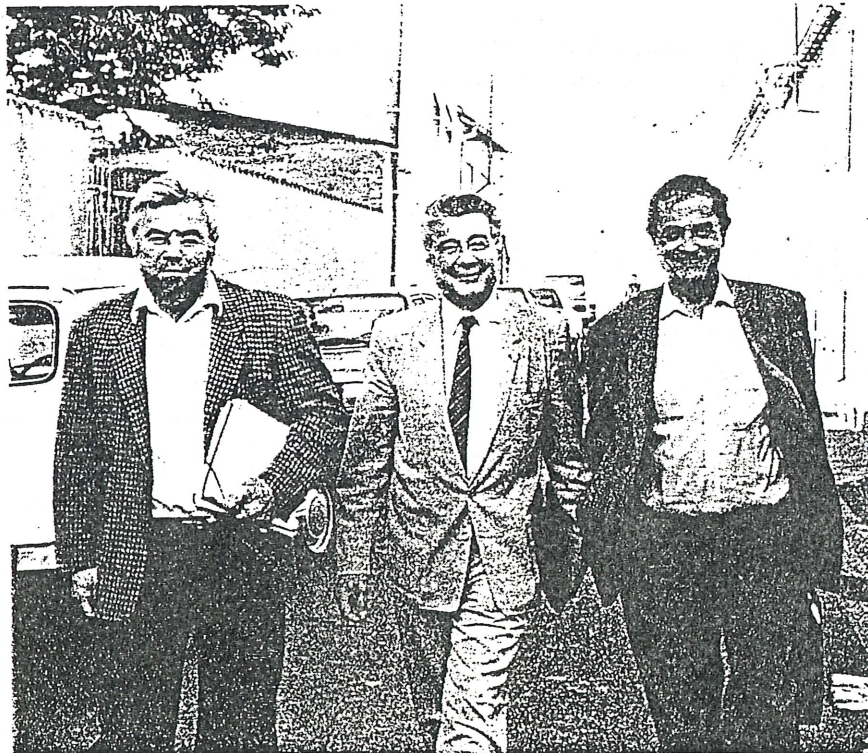


PHOTO SUB-COULES

Sénatoriales 89: MM. Michel Doublet, François Blizot, Claude Belot.

EN BREF ET EN VRAC

Le Général de division aérienne Pierre RICHALET
commandant la 3ème Région aérienne

à

Monsieur le Maire
de BUSSAC
17100 SAINTES

Monsieur le Maire,

Votre correspondance en date du 17 février 1989 m'a été transmise par le commandant de la base aérienne de COGNAC et a retenu toute mon attention.

Il est exact que les avions-écoles du type "EPSILON" viennent régulièrement survoler les limites de votre commune.

Les élèves-pilotes doivent effectuer un programme d'instruction en vol très précis qui comprend une phase d'entraînement à la voltige aérienne. Ces exercices de voltige ont lieu dans un espace défini à l'aide d'axes de référence matérialisés au sol par des points caractéristiques, tronçons de routes ou voies ferrées. L'ensemble autoroute - voie ferrée proche de l'agglomération de BUSSAC constitue un de ces axes.

Un ordinateur gère l'activation des quatre vingts axes de travail situés en Charente et Charente-Maritime, de manière à répartir au mieux dans le temps et dans l'espace la gêne sonore. Les mauvaises conditions météorologiques qui existent parfois simultanément sur plusieurs secteurs de travail, obligent le directeur des vols à concentrer cette activité sur des axes momentanément plus favorables, aussi il apparait que l'axe qui vous intéresse a un taux de fréquentation très sensiblement supérieur à la moyenne du taux d'utilisation des autres axes.

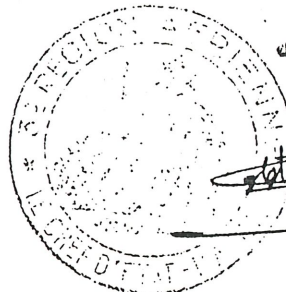
J'ai l'honneur de vous demander d'être mon interprète auprès de vos administrés pour les assurer que j'ai bien conscience de la gêne sonore qui leur est imposée et que je suis très attentif au respect de la réglementation et de l'application des directives destinées à en réduire le niveau. J'ai demandé au Colonel commandant la base aérienne de COGNAC-CHATEAUBERNARD de contrôler fréquemment la répartition harmonieuse des axes de travail.

En espérant avoir répondu à votre attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments distingués.

par ordre

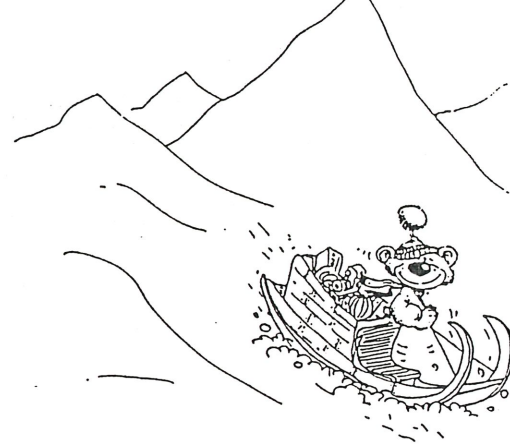
Le Colonel COLDEBCEUF

· Chef d'Etat-Major
de la 3^{ème} Région Aérienne



LES FETES DE FIN D'ANNEE A LA PIERRE ST MARTIN

CENTRE DE MONTAGNE
DE LA
CHARENTE-MARITIME
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE-MARITIME



Dans le cadre du XXème anniversaire
du Centre de Montagne de la Charente-Maritime
est organisé
du vendredi 29 décembre au lundi 1er janvier 1990
un séjour de la Saint-Sylvestre

Comprenant :

- 3 jours en pension complète
- le transport aller-retour au départ de Charente-Maritime
- forfait ski (prêt matériel, remontées mécaniques)
- une soirée béarnaise avec "les chanteurs d'Arette"
- le réveillon

Prix du séjour tout compris de 670 à 775 Frs selon le quotient familial.

Le Menu du Réveillon :

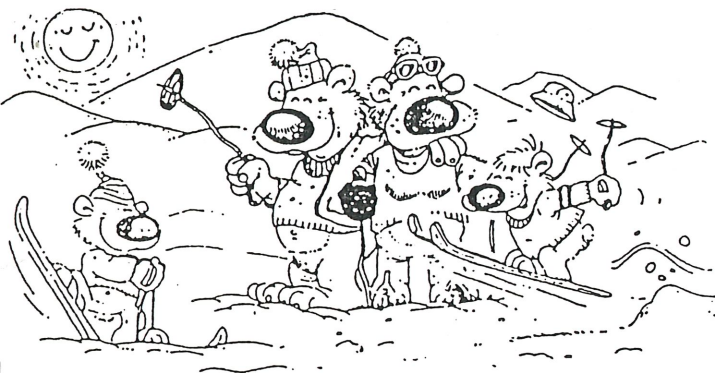
- * Foie gras en gelée au Porto
- * Saumon au champagne
- * Sorbet au citron vert à la russe
- * Aiguillettes de canard aux pêches
- * Salade gersoise
- * Fromage des pyrénées
- * La surprise de l'an neuf

En option :

- Stage "cuisine du canard gras"

A partir d'un canard gras nous vous apprendrons à élaborer les confits, les magrets, les rillettes et bien sur le foie gras, et vous repartirez avec vos conserves.

Participation aux frais 300 Frs, nombre de places limité.



Renseignements et bulletin d'inscription
à demander à votre Animateur Cantonal :

M. Serge PROUZAT

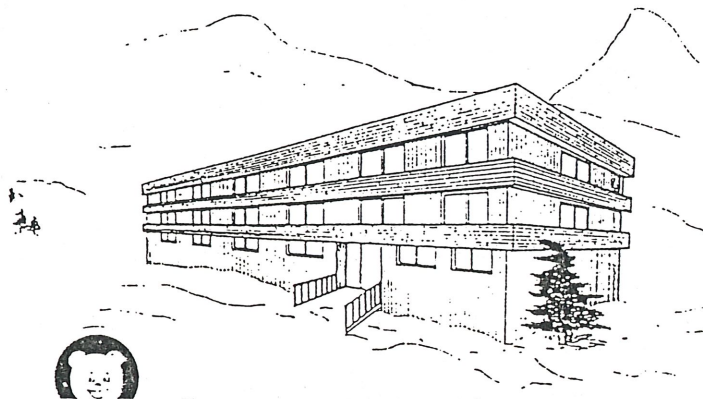
Tél. : 46.93.25.91
46.74.05.74

CENTRE DE MONTAGNE DE LA CHARENTE-MARITIME

CONSEIL GÉNÉRAL DE LA CHARENTE-MARITIME

LA PIERRE-
SAINT-MARTIN

64570



Calendrier des séjours organisés en 89/90

N°Séjour	NATURE DES SEJOURS	DATES	nbre de jours	1ère cat.	2ème cat	3ème cat
6	séjour adultes (St Sylvestre)	vend. 29 décembre 89 au lundi 1er janvier 90	4	670 f.	720 f.	775 f.
9	séjour adultes	jeudi 1er février au mardi 6 février	6	1335 f.	1440 f.	1545 f.
10	séjour adolescents	mercredi 7 février au mercredi 14 février	8	1726 f.	1856 f.	1996 f.
11	Week-end adultes	jeudi 15 février (13h.) au dimanche 18 février	3	670 f.	720 f.	775 f.
16	Séjour adolescents	mercredi 4 avril au mercredi 11 avril	8	1638 f.	1762 f.	1895 f.
17	Week-end adultes	jeudi 12 avril (17) au lundi 16 avril	4	890 f.	960 f.	1030 f.

TARIFS

Les tarifs dégressifs T1, T2, T3 s'appliquent aux familles dans les conditions suivantes :

TARIF T1 : familles ayant un quotient familial fiscal de moins de 26300f.

TARIF T2 : familles ayant un quotient familial fiscal compris entre 26300f. et 42800f.

TARIF T3 : familles ayant un quotient familial fiscal de plus de 42800f..

C'est à vous de calculer votre quotient familial fiscal en divisant votre revenu imposable (ligne 33 de votre feuille d'imposition) par le nombre de parts (ligne 43 de votre feuille d'imposition) soit :

$$\text{QUOTIENT FAMILIAL FISCAL} = \frac{\text{REVENU IMPOSABLE}}{\text{NOMBRE DE PARTS}}$$

UNE PHOTOCOPIE DE VOTRE FEUILLE D'IMPOSITION EST INDISPENSABLE POUR JUSTIFIER DU TARIF T1 ET T2

Le cas échéant, vous pouvez déduire de votre paiement, la participation de la C.A.F., M.S.A., etc... en joignant les justificatifs.

1
0
0
0
0
0
B
O
U
G
I
E
S



P
O
U
R
L
E
N

*C'est un enfant comme les autres
Mais il a son coeur replié
Par des souffrances inconnues
Et peut-être oubliées.*

*Dans le silence de sa vie
Il hurle son besoin d'aimer
Mais il demeure à tout jamais
Muet.*

Nous avons des petits camarades qui ne sont pas tout à fait comme nous, et nous sommes allés jouer avec eux, plusieurs fois.

Pour eux, Noël ne sera pas tout à fait comme pour nous.

Nous, nous parlons, nous sautons, nous jouons.

Eux, ne peuvent pas...

Alors, pour aider ceux qui s'en occupent, nous avons eu une idée :

Nous **voulons vendre 100.000 bougies de Noël**, et donner tout le bénéfice à leur Association qui pourra peut-être réaliser autre chose de mieux, pour eux.

Il faut que vous nous aidiez en achetant une bougie.

Avec notre :

COMITE NATIONAL D'HONNEUR

Mme Danielle MITTERRAND - Professeur A. MINKOWSKI

M.. René TEULADE, Président de la Fédération Nationale de la Mutualité Française,

M.. Michel GIRAUD, Président de l'Association des Maires de France,

Francis CABREL - Jeannie LONGO - Laurent FIGNON - Francis BORELLI - Mme E. JEAN-BAYLET -

Christian LAURISSERGUES - Jean-Pierre OUSTY -

Jean Claude TAUREL, Président Fondateur "Les Bougies de Noël"

Participez à L'OPERATION "BOUGIES DE NOEL" !

Mais, nous vous demandons autre chose :

A 22 heures, le 24 décembre, soir de Noël, placez votre bougie sur votre fenêtre extérieure et allumez-là.

...100.000 bougies s'allumeront ainsi, dans toute la France.

**VOUS FEREZ EN SORTE QUE NOEL SOIT UNE GRANDE FETE DE LA FRATERNITE
LA FETE DE TOUS LES ENFANTS, SANS QU'AUCUN NE SOIT OUBLIE.**

Christian LAURISSERGUES
Président du Comité National
d'Honneur des Bougies de Noël

LE TOUR DU BLOC par le TOF THEATRE (Belgique)

CULTURES

en Chemins

ACTION CULTURELLE
ET MILIEU RURAL
16/20 OCTOBRE 1989
SAINTES-SAINTONGE
F R A N C E

" Si on faisait
le Tour du
bloc ? Un
pâté de mai-
sons dûment
reconstitué

en trois dimensions dans lequel vivent 23 marionnettes : des personnages saugrenus qui nous racontent mille et une histoires. "

Ce spectacle, partie d'une action culturelle intitulée "Chemin de traverse" nous était proposé conjointement par la Ligue de l'enseignement et la ville de Saintes. Il a été choisi parmi d'autres par la municipalité et l'école. Les gradins nécessaires à la

Côté rue, côté jardin par les fenêtres ouvertes et les rideaux fermés qui parfois remuent, se déroule nuit et jour la grande épopée de la banalité : sur l'anonymat et les intimités, sur tout ce qu'à travers les murs on imagine et voudrait savoir, les chats pourraient nous apprendre tant ! Dans le bloc vivent les gens. Pour tromper l'isolement et la solitude, la tradition du voisinage a instauré cent points de rencontre, fugaces mais essentiels parce qu'ils garantissent l'humanité : ce sont les conversations de balcon, les rites des chapeaux soulevés, les conférences chez l'épicier, les coups de balai au plafond, les amours parfois furieux des chiens en laisse. Le coin de la rue est par excellence le point central du bloc ; il embrasse les façades et trottoirs de la moitié de celui-ci. Façonner des marionnettes à l'image des gens, imaginer un décor en forme de bloc miniature, réduire un cycle intemporel à l'espace d'une journée équivaut à " faire petit pour mieux voir". Mieux encore, le fait d'enfiler les gens comme des gants nous permet de leur réinjecter toute la fantaisie qu'une trop grande habitude de vivre a étouffé. "

Max VANDERVORST

représentation nous ont été aimablement prêtés par les services techniques de la ville de Saintes qui en ont même assuré le transport.

LE TOUR DU BLOC A BUSSAC

C'est un spectacle de marionnettes exceptionnel auquel ont assisté les enfants de l'école et quelques parents et accompagnateurs clairsemés, le mardi 17 octobre à la salle municipale.

Cet après midi là, le groupe " TOF THEATRE ", face à une centaine de spectateurs, a raconté à sa façon la vie quotidienne d'un quartier pendant 24 heures.

Aucun dialogue, seulement des bruits et de petits personnages qui se sont contentés de vivre comme tous les jours, avec, par-ci par-là, un détail incongru. La scène démarre avant l'aurore, avec le passage du " camion poubelle ", puis l'arrivée d'un chien qui se soulage contre un réverbère... le réverbère grandit, grandit et meurt. A une fenêtre du troisième étage, une dame secoue son oreiller, ses couvertures puis son mari... Les gags s'enchaînent sans fin et le rire des enfants (et des autres) ne s'arrêtera plus jusqu'au nouveau passage du " camion poubelle " qui clot la séance.

" Et si on faisait le " Tour du Bloc " ? Voir en gros plan la vie qui frétille dans un pâté de maisons bien de chez nous : les petits vieux, la gamine et son amoureux, le saouillard... Bref, toutes ces " petites gens " qu'on croise sans les voir dans la rue et que le TOF THEATRE nous met sous le nez. Des marionnettes ? Non, des personnages plus vrais que vrais, en chair et en mousse. Un grand miracle de théâtre, drôle et tendre, comme si jouer en tout petit agrandissait les émotions. A voir illico ! "

Marianne HENDRICKX, Le Soir.

A l'issue de la représentation, le voile n'est pas tombé. Au contraire, les enfants ont pu examiner les " coulisses " et poser aux animateurs les questions qu'ils ont voulu : " comment fais-tu pour

que la musique soit plus forte quand le personnage ouvre la porte de la maison ? Comment peux-tu gonfler ce petit ballon minuscule et le faire éclater ? Avec quoi fais-tu la fumée et le bruit du moteur de la moto ? La lampe électrique du gendarme elle est comment ? le néon dans l'épicerie et la lumière devant le restaurant ?

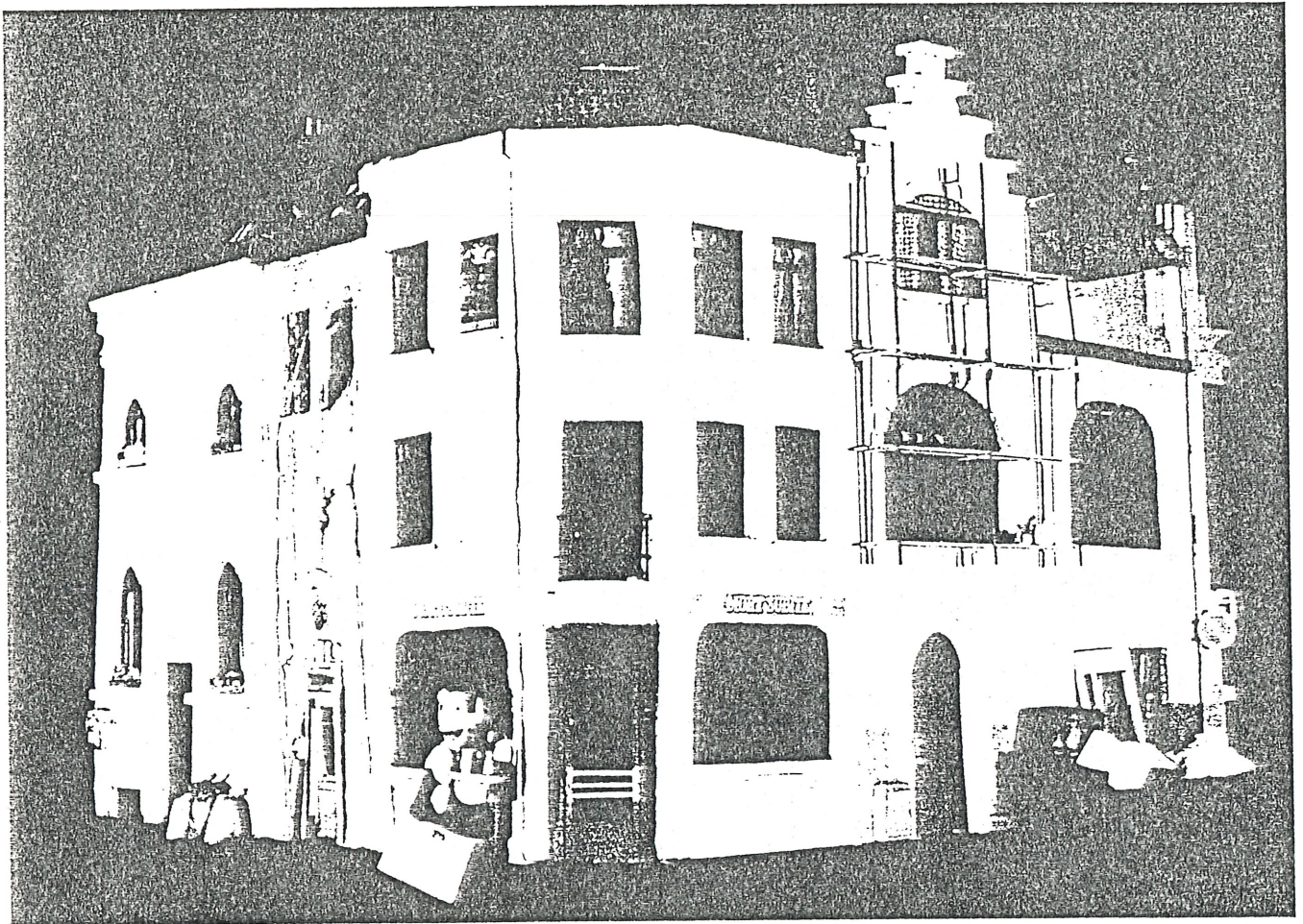
Très gentiment, les gens du TOF THEATRE ont tout expliqué : un an de fabrication à partir de matériaux de récupération, beaucoup d'ingéniosité et de recherche dans le détail, un spectacle très

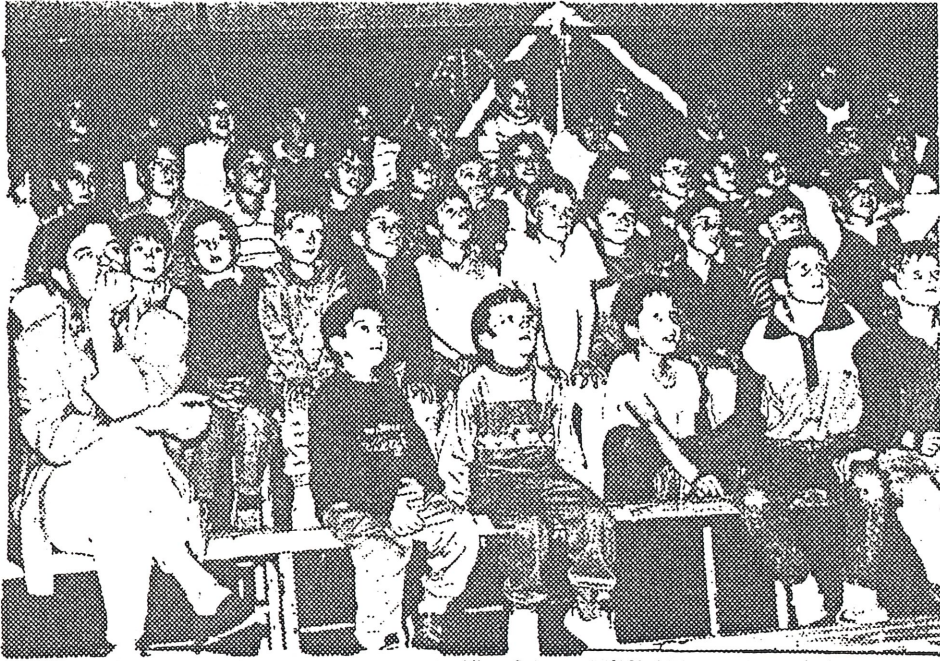
minutieux qui ne leur laisse pas une seconde de répit pendant la représentation.

En bref, une réussite totale face aux privilégiés qui étaient présents ce jour là, salle municipale

M.C. Pommier

TOF THÉÂTRE





Des spectateurs très attentifs



Il a fait soleil quelques instants ce jour là sur la scène

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE
BUSSAC-SUR-CHARENTE

RENTREE SCOLAIRE de
SEPTEMBRE 1990

Les familles ayant des enfants nés entre le 1er Janvier et le 31 Décembre 1987 - 1986 - 1985 sont invitées à se faire connaître à l'école avant le 22 Décembre 1989.

Il en est de même pour toute personne désirant inscrire un nouvel élève en Primaire.

Inscriptions : le soir à 17 h ou sur rendez-vous, en téléphonant à l'école : Tel : 46.93.68.81.

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE BUSSAC-SUR-CHARENTE

Conseil d'école, réunion du six octobre

En présence de Mme Fouquet, de Mme Durand Marie Christine, de Mme Brethes Dominique et de Mme Gremillon le conseil d'école s'est réuni dans la classe de M. Guiter à 17h.10.

M. Guiter a présenté la situation des nouveaux cours d'anglais pour le CM 2 et a demandé au conseil d'école de donner un avis sur la modification suivante : à compter du 9 octobre 1989 la classe de M. Guiter (CM 1 et CM 2) commencera à 13h. et finira à 16h. De 16h. à 17h. une heure pourra être consacrée aux activités "Aménagement du temps de l'enfant" ou au Soutien.

Le conseil d'école donne un avis favorable. De plus M. Guiter informe le conseil d'école du fait que les cours d'anglais se dérouleront à la bibliothèque du Foyer Rural. Aucune objection n'est soulevée.

En dernier, la question du soutien pour 89-90 est abordée. Vu les modifications actuelles (un nouvel enseignant et de nouveaux horaires pour une classe) la décision prise l'an dernier pourra être revue.

Jean GUITER

Compte-rendu des élections du 14 Octobre 1989

Le 14 Octobre 1989, de 8h. à 12h., les parents des élèves de l'école (soit 76 familles) étaient invités à élire leurs représentants au sein du Conseil d'école.

Chaque famille avait droit à un seul vote. Quatre représentants seulement pouvant être titulaires (un par classe) il fallait choisir quatre titulaires et quatre suppléants.

Deux listes étaient en présence. A la demande des candidats elles furent formées par tirage au sort.

Liste [1]

Titulaires : M.C. ALLINAND, D. BRETHER,
M. HEMMER, P. EMERIT

Suppléants : L. FOUQUET, F. DURAND, B.
COUTEAU, M. GREMILLON

Liste [2]

Titulaires : J. CLERFEUILLE, J. LAJOIE,
M.C. DURAND, T. ROY

Suppléants : P. JOURDAIN, J. DUPAS, M.
FERRER, M.F. MAQUIGNEAU.

Le dépouillement donna 24 voix à la liste [1] et 19 voix à la liste [2]. La liste [1] obtint deux sièges. La liste [2] obtint un siège. Mais, au plus fort reste, elle reçut le dernier siège. Les deux premiers candidats de chaque liste furent élus ainsi que leurs suppléants.

Composition du nouveau Conseil d'école (parents d'élèves)

Titulaires :

Marie-Claude ALLINAND
Dominique BRETHER
Yannick CLERFEUILLE
Jocelyne LAJOIE

Suppléants :

Josette DUPAS
Françoise DURAND
Liliane FOUQUET
Philippe JOURDAIN

J. GUITER

ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DE BUSSAC SUR CHARENTE

Conseil d'école du 18 /11/1989

En présence de Mme Pommier, adjointe au maire, le conseil d'école s'est réuni à l'école, à 9h., samedi matin 18 novembre.

Après une présentation des nouveaux élus, la séance a commencé par une visite des travaux réalisés pendant les vacances : peinture et fermeture des W.C. côté maternelle par une porte coulissante, pose d'une glace dans la salle de jeux, ouverture d'une porte de sécurité dans la salle de restaurant scolaire, aménagement de la cuisine (lave-vaisselle, placard à vaisselle, armoire frigorifique, étagères de rangement, vestiaire pour le personnel), peinture des tableaux dans 3 classes, etc...

Au cours de la visite quelques aménagements nouveaux sont envisagés :

- des protège-radiateurs dans 2 classes,
- une porte au vestiaire du personnel,
- un store à une fenêtre de la cuisine,
- un cabanon dans la cour, pour le matériel de sports et les chariots de la maternelle,
- un portique sur le terrain de la maternelle,
- une réfection des écoulements (eau de pluie et eaux usées),
- l'achat d'une friteuse à la cuisine,
- le renouvellement du sable des "bacs à sable".

Dans la salle de jeux et la classe maternelle le problème de l'entretien est discuté.

Les participants ayant pris connaissance des attributions du conseil d'école et un résumé du C.E. du 6 octobre 1989 ayant été fait, la séance se poursuit dans la salle de restaurant. Les points suivants sont abordés :

- Avis favorable sur le conseil d'école du 6.10.89,
- Avis favorable sur le règlement de l'école,
- Horaires de l'école : 9h. - 12h. et 14h. - 17h., tous les jours (samedi 9h. - 12h.),

sauf la classe de M. Guiter qui fait 13h. - 16h. le jeudi à cause de l'anglais,

- Election d'un parent à la commission "restauration scolaire": Mme Brèthes est élue,
- Avis favorable pour le ramassage "banque alimentaire" du 25 novembre 1989. Un dépôt se fera sous le préau. Un sac sera distribué aux élèves.

Deux problèmes sont soulevés :

- les médicaments à l'école (apportés par les parents) ==> ce doit être un cas exceptionnel,
- enfants de 3 ans mangeant à la cantine et ayant besoin de beaucoup d'aide.

Le conseil d'école est ainsi amené à discuter de différents problèmes plus spécifiques.

1- Anglais à l'école :

les élèves de C.M.2 reçoivent un enseignement d'anglais par un professeur du collège Agrippa d'Aubigné, 1h.30 par semaine, en deux séances, le lundi à partir de 16h. et le jeudi à partir de 13h. Le matériel (livres, cahiers, cassettes, etc...) est fourni par la municipalité.

2- Aménagement du temps de l'enfant :

La nouvelle organisation est indiquée aux parents d'élèves. Sandrine Barranco remplace actuellement Valérie Marcouillé pour l'informatique.

3- Evaluation au C.E.2 :

Elle a eu lieu en début d'année. Les Parents des élèves de C.E.2 en seront informés le samedi matin 2 décembre.

4- Déplacements :

- Le samedi 2 Décembre les élèves de C.M.1 et C.M.2 de deux classes iront en déplacement sportif à Fontcouverte,
- Le 12 décembre la classe maternelle ira visiter le rayon des jouets de la Maison Universelle à Saintes.

5- Budget de l'école :

Le budget annuel étant de 9 000F. + 1 000F., les enseignants demandent s'il serait possible d'avoir en 1990 et peut-être aussi en 1991 une subvention exceptionnelle pour le remplacement des livres de classe.

6- Comptes de l'école (argent de la fête)

Le budget actuel est présenté. L'achat d'un "double" magnétophone est envisagé dans l'immédiat ainsi que "peut-être" une participation à l'achat de livres. Une liste du matériel manquant va être établie.

7- Création d'une classe supplémentaire.

A l'heure actuelle l'école compte 110 élèves. Un enquête est actuellement effectuée afin de connaître les effectifs de la rentrée 1990 en vue d'une création de classe.

8- Fête de l'école

Elle aura lieu le samedi après-midi 16 juin. Un animateur est retenu pour cette date.

J. Guiter



LES ENFANTS SCOLARISES HORS COMMUNE,

Une dépense obligatoire pour Bussac

Au cours de ces dernières années, la commune de Bussac a engagé d'importants travaux de rénovation et d'équipement du groupe scolaire :

■ Une école qui évolue

- Aménagement des cours d'école.
- Fermeture de l'ancien préau et sa transformation en salle d'activité.
- Construction d'un nouveau préau.
- Salle de jeux de la classe enfantine.
- WC, sanitaire.
- Actuellement, la " cantine " accueille 96 enfants dans des conditions satisfaisantes. Encore améliorée dans un avenir proche, cela lui permettra de mériter le nom de " restaurant scolaire ". [les repas sont répartis sur deux services, leur prix est de 8 F, une commission cantine élabore les menus. Acquisition récente d'un lave-vaisselle].
- A la demande des parents, la municipalité a organisé un service de garderie péri-scolaire qui reçoit régulièrement cette année 28 enfants et 5 ou 6 occasionnels (horaires : 7 h 50 - 8 h 50 et 17 h - 19 h ; tarif : 4 F/h, comprenant petit déjeuner et goûter).

Ainsi la commune de Bussac s'efforce-t-elle de se doter d'équipements et de services pouvant rivaliser avec ceux proposés par Saintes... Malgré cela, Bussac devra à l'avenir participer financièrement à la scolarisation de ses enfants accueillis dans d'autres communes.

■ Pourquoi ?

==> Application de nouvelles lois sur la décentralisation et l'Education nationale.

Ces textes envisagent à l'avenir une répartition intercommunale des charges de fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires et établissent les notions de commune de résidence et de commune d'accueil. Le fait que certains enfants de

Bussac " échappent " à l'école de leur commune devait donc être étudié et si possible limité en raison de la charge financière impliquée. Afin de limiter cette " fuite des enfants " sur Saintes, aux conséquences budgétaires trop lourdes, la mairie se doit de faire une étude cas par cas. C'est pourquoi un avis favorable du maire sera demandé aux familles pour chaque enfant scolarisé hors de sa commune, en conformité avec la loi.

■ Plusieurs cas sont à envisager

1 - La commune de Bussac ne dispose pas d'une capacité d'accueil suffisante.

C'est une réalité pour la tranche d'âge 2-3 ans. La scolarisation hors commune va de soi jusqu'à 3 ans (ou plus suivant l'effectif). Actuellement, 15 enfants de parents résidents à Bussac sont accueillis dans les écoles maternelles de Saintes.

2 - La commune de Bussac dispose d'une capacité d'accueil suffisante.

C'est le cas pour la tranche d'âge 4-11 ans. Malgré cela, 5 enfants domiciliés dans la commune sont actuellement scolarisés sur Saintes.

3 - Cas particuliers pour lesquels un avis du maire est requis.

" Une commune est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants résidant sur son territoire, lorsque leur inscription dans une autre commune est justifiée par des motifs tirés de contraintes liées aux obligations professionnelles des parents, de l'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement scolaire de la même commune, ou de raisons médicales. Ce décret détermine, en outre, en l'absence d'accord, la procédure d'arbitrage par le représentant de l'Etat " (extrait de l'art. 23 de la loi 83-663 du 22/7/83).

CATECHESE ET VIN NOUVEAU

Samedi 14 octobre, l'Assemblée des chrétiens a reçu les clés de son local de réunion, à proximité de l'église.

Tout vient à point à qui sait attendre !

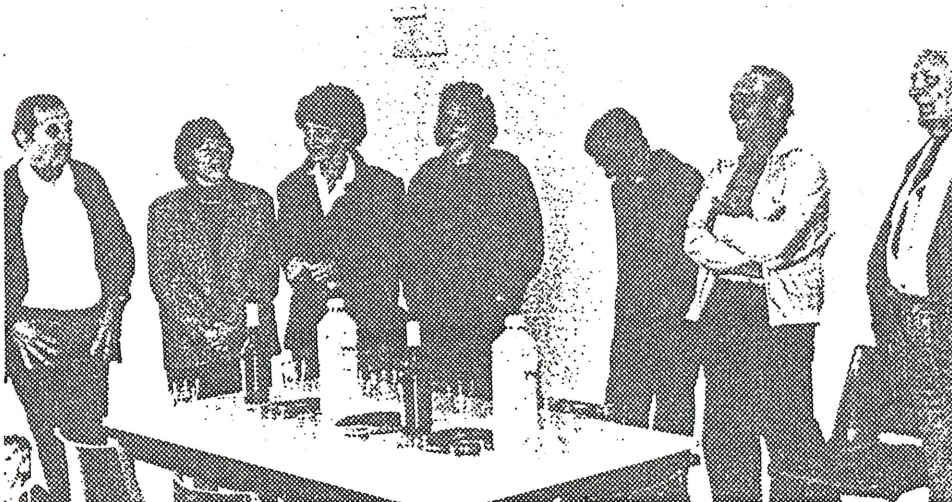
C'était la pensée maitresse de chacun ce jour-là et il fallait bien célébrer l'évènement par une boisson qui s'imposait en ce mois d'octobre exceptionnel : le vin nouveau.



Signature de la convention d'utilisation entre la municipalité et le conseil des chrétiens

Cette salle accueillera le groupe d'enfants concerné par l'enseignement du catéchisme ainsi que les adultes du Conseil des chrétiens.

Etaient présents : M. Marchand conseiller général, M. Chapuis maire, ainsi que la plupart des membres du conseil municipal, ainsi que M. l'abbé Colineau, le père J. Delaunay, Mme Tessier ainsi que plusieurs représentants du Conseil des chrétiens.



INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte-rendu de la réunion du 24 Octobre 1989

Le conseil municipal s'est réuni à la Mairie le 24 Octobre à 21h. sous la présidence de M. Chapuis, maire.
Monsieur le maire accueille monsieur le receveur venu présenter le budget supplémentaire de la commune et l'en remercie.

Compte administratif

Il est procédé, sous la présidence de M. Daniaud, au vote du Compte administratif 1988 établi par le maire : la balance générale fait apparaître un excédent de fonctionnement de clôture de 124 506,25 F. Le conseil adopte ce compte administratif à l'unanimité.

Budget supplémentaire

Monsieur le receveur présente le Budget supplémentaire 1989 établi par le maire, dont la section de fonctionnement s'équilibre en Recettes et en Dépenses à 204 306 F. et en investissement à 522 700 F.

Les principaux programmes prévus aux bâtiments et à la voirie sont :

- * 37 000 F. pour la peinture de la couverture du Foyer rural et de la salle municipale, et l'acquisition d'une antenne TV pour l'école.
- * Une partie des 160 000 F. restant en travaux voirie sera affectée aux travaux de la place des Chaumes pour son achèvement.
- * 87 000 F. pour l'aménagement du terrain de sport (terrain d'entraînement au football pour les jeunes et terrain de boules).
- * En acquisition de matériel, il est prévu 23 000 F. pour l'installation d'un lave-vaisselle au groupe scolaire.

Dénomination des voies publiques

Madame Pommier présente ensuite les travaux réalisés par la commission extra-municipale pour la dénomination des voies publiques. Cette dénomination permettra à la collectivité la localisation des personnes, à l'administration, l'amélioration de la distribution du courrier et aux services fiscaux une meilleure gestion des fichiers des impôts locaux.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Compte-rendu de la réunion du 11 Novembre 1989

Le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie à 9h.15.
Au cours de cette réunion, les décisions suivantes ont été prises.

Dotation spéciale aux instituteurs - indemnité représentative de logement aux instituteurs

Le maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 3 novembre 89 relative à l'indemnité de logement aux instituteurs qui précise le taux mensuel à compter du 1.01.89. Le conseil maintient sa position antérieure et donne un avis favorable à l'ensemble des propositions exposées.

Subvention exceptionnelle à un établissement scolaire pour un séjour pédagogique à l'étranger

Le Maire donne lecture au Conseil d'un courrier émanant d'un établissement scolaire saintais qui sollicite une subvention exceptionnelle au profit d'élèves domiciliés sur notre commune et qui vont participer à un voyage pédagogique à l'étranger. Le conseil, constatant l'important accroissement des charges de fonctionnement des écoles publiques, décide de rester dans le strict domaine de ses compétences et renonce en conséquence à toute intervention extérieure à ce domaine.

Travaux de Voirie : place des Chaumes

Monsieur Bedochaud informe le conseil qu'il va être procédé à l'achèvement de ces travaux, pour partie en régie communale, et par une entreprise. Dans un premier temps, il est nécessaire de délimiter les couloirs de circulation et le tracé de l'implantation des bordures qui seront posées par les ouvriers communaux. La réalisation du béton lavé, après étude de plusieurs devis, sera confiée à l'Entreprise Gaudy-Bonneau. La pose des pavés autoblocants, après étude également de différents devis, sera confiée à l'Entreprise Lecomte. Il précise que les travaux du terrain de sport sont commencés depuis peu et que les récentes pluies les ont perturbés. Ils vont reprendre dès que possible.

Questions diverses

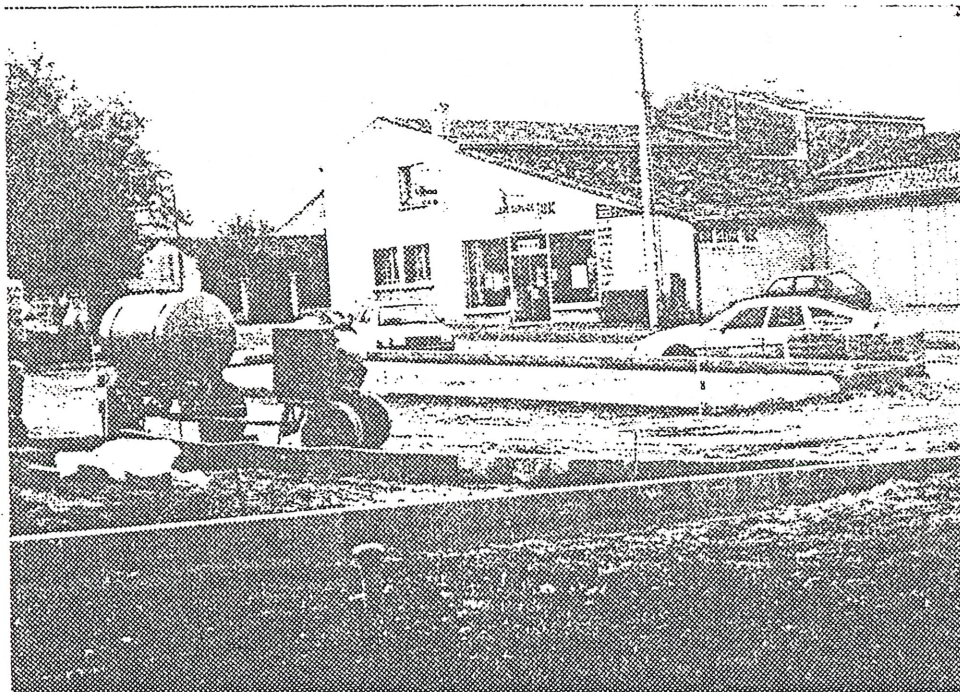
Madame Pommier fait part de l'installation du lave-vaisselle au groupe scolaire, pendant les vacances de la Toussaint.

INFORMATIONS MUNICIPALES (suite)

Monsieur Daniaud informe le conseil que les travaux d'élagage sont commencés.

Il donne lecture au Conseil des courriers de MM Bretaud Jean-Pierre et Dupuy Roland par lesquels les signataires proposent l'abandon à la commune d'un chemin privé reliant leurs propriétés à la D. 234 (parties des parcelles cadastrées section AN n° 263 et 264).

Le conseil accepte cette proposition et demande la constitution d'un dossier d'enquête.



La place des chaumes en voie d'aménagement.